

PROCÈS-VERBAL DE CRÉATION D'UNE ASSOCIATION en date du 2 février 2022

Le 2 février 2022 à 15 heures, les fondateurs de l'association « Le Portail de l'Hôtel Raoul » se sont réunis en Assemblée Générale pour en décider la création.

Sont présents :

- M. Philippe Bouchet, historien de l'art, 15 rue du Petit-Musc 75004 Paris, de nationalité française ;
- M. Michel Cribier, retraité, 15 rue du Petit-Musc 75004 Paris, de nationalité française ;
- Mme Pascale Richard-Gros, éditrice, 15 rue du Petit-Musc 75004 Paris, de nationalité française .

L'Assemblée Générale désigne Monsieur Michel CRIBIER en qualité de président de séance et Mme Pascale Richard-Gros en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- Présentation du projet de constitution de l'association ;
- Présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Élection des premiers membres du Conseil d'administration et du Bureau ;
- Reprise des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- Formalités constitutives.

Enfin, le président de séance expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée. Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

Délibérations

À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :

« Le Portail de l'Hôtel Raoul »

Son siège social étant fixé au 15 rue du Petit-Musc, 75004 PARIS.

ADOPTION DES STATUTS :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues sur les statuts annexés, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU :

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le Conseil d'administration.

PC BK

Il rappelle que, conformément à l'article 12 des statuts, le Conseil d'administration est composé de 3 membres au minimum élus par l'Assemblée Générale.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

- Monsieur Michel Cribier – Président
- Madame Pascale Richard-Gros – Trésorière
- Monsieur Philippe Bouchet – Secrétaire

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les membres du Conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

REPRISE DES ACTES PASSÉS POUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION EN FORMATION :

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de la reprise des actes passés pour le compte de l'association en formation.

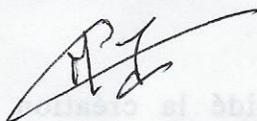
FORMALITÉS CONSTITUTIVES

L'Assemblée Générale décide que tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Michel Cribier aux fins de remplir les formalités de déclaration et de publicité requises par la législation en vigueur.

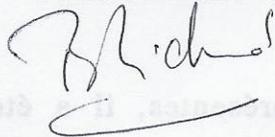
Fait à Paris, le 2 février 2022

Signatures :

le Président
Michel Cribier



la Trésorière et secrétaire de séance
Pascale Richard-Gros



le Secrétaire
Philippe Bouchet

